



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assassinat de Samuel Paty

Question au Gouvernement n° 3415

Texte de la question

ASSASSINAT DE SAMUEL PATY

M. le président. La parole est à Mme Valérie Rabault et à elle seule !

Mme Valérie Rabault. Monsieur le Premier ministre, vendredi dernier, l'horreur a encore frappé et la terreur a franchi un nouveau seuil. L'égorgement d'un professeur, orchestré et mis en scène sur les réseaux sociaux, est une méthode inédite, d'une barbarie sans nom. La communauté éducative et la nation tout entière sont sous le choc. Notre assemblée vient de rendre un hommage silencieux à Samuel Paty et je tiens, au nom du groupe Socialistes et apparentés, à saluer la mémoire de ce professeur d'histoire-géographie cruellement assassiné parce que, tout simplement, il faisait son métier, et parce qu'il remplissait sa mission, la plus belle de toutes, qui fonde notre pacte républicain : transmettre un savoir à la jeunesse, former des esprits critiques, permettre l'émancipation de toutes et de tous.

Face à ce crime odieux et barbare, nous avons toutes et tous une responsabilité, celle de faire bloc autour de nos enseignants et de la République. Les députés du groupe Socialistes et apparentés assument cette responsabilité car ils veulent défendre les libertés, au premier rang desquelles la liberté d'expression, mais aussi la laïcité, à laquelle nous sommes si attachés et qui permet aux individus de vivre ensemble dans la société.

Monsieur le Premier ministre, la République marche sur deux jambes. La première est celle de l'intransigeance sur l'application de nos principes, qui repose sur la défense continue de l'autorité de l'État. À cet égard, permettez-moi de saluer ici François Hollande, Manuel Valls et Bernard Cazeneuve pour leur action lors des tueries de 2015. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Il ne faut pas avoir la main qui tremble pour arrêter ceux qui combattent la République et pour protéger les enseignants. Les signalements de situations préoccupantes que ces derniers effectuent ne doivent pas être mis sous le tapis, mais au contraire être pris au sérieux et transmis à la justice. Le renforcement du renseignement territorial est également indispensable, tout comme celui des moyens de la plateforme Pharos, qui assure la surveillance des réseaux sociaux.

La seconde jambe de la République est l'exigence d'émancipation sociale : chaque citoyenne, chaque citoyen doit avoir sa chance. En 1904, Jean Jaurès parlait déjà de cette seconde jambe puisqu'il déclarait : « La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale. »

En un mot, monsieur le Premier ministre, nous devons être intransigeants sur nos principes et ambitieux dans nos politiques publiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC ainsi sur quelques bancs des groupes GDR, LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Je vous remercie, madame Rabault, pour le ton mesuré de vos propos, adapté aux circonstances exceptionnelles que traverse une nouvelle fois notre pays. Quand elle est confrontée à l'adversité, quand elle fait face à des adversaires qui ont pour seul objectif de la détruire, de la diviser et de semer la haine, une nation doit savoir se réunir, se fédérer, s'écouter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem., Agir ens, UDI-I et LT*)

Intransigeants, avez-vous dit ? Nous le sommes et nous le serons, mais nous le serons d'autant plus que nous serons unis et que nous afficherons, face aux adversaires de la République, le visage de la détermination et de la cohésion.

J'ai rappelé tout ce que nous avons déjà fait et toutes les mesures que nous allons amplifier dès aujourd'hui et dans les semaines à venir. J'ai souligné aussi le rôle du Parlement dans ce contexte : il ne manquera pas, dès qu'il sera saisi, de réagir à la menace que nous affrontons en préservant par tous les moyens la cohésion nationale, le meilleur rempart pour protéger les Français.

Je pourrais bien sûr revenir sur le passé et rappeler tous les moyens concrets et opérationnels que nous avons alloués et toutes les réorganisations de services auxquelles nous avons procédé quand ces moyens étaient à la baisse. (« *Oui !* » sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. David Habib. Pas lorsque nous étions aux affaires !

M. Jean Castex, Premier ministre . Nous payons aussi, aujourd'hui, le prix d'un certain relâchement... (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Pierre Cordier. Il aurait dû conseiller Nicolas Sarkozy ! Quel culot !

M. Pierre Cordier. Mais l'heure est désormais à l'action.

M. Jean Castex, Premier ministre . Madame la présidente Rabault, la protection des personnels de l'éducation nationale, sur laquelle vous avez eu raison d'insister, figure parmi nos premières priorités. Rappelons cependant que de nombreuses actions ont été conduites depuis 2017, sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports Jean-Michel Blanquer, pour préparer les personnels de l'éducation nationale,...

M. Thibault Bazin. Alors tout va bien ?

M. Jean Castex, Premier ministrepour renforcer leur protection et pour faire vivre la laïcité dans les établissements scolaires.

M. Olivier Faure. Pas seulement dans les établissements scolaires !

M. Jean Castex, Premier ministre . Oui, madame Rabault, nous serons les plus forts. Nous ne nous laisserons ni intimider, ni diviser par les ennemis de la République ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem ainsi que sur plusieurs bancs des groupes Agir ens et LT.*)

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3415

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 octobre 2020](#)